

# **ENDUROPALE** **DU TOUQUET-PAS-DE-CALAIS**

## **QUADURO 2024**

Règlement provisoire particulier de l'épreuve

### **ARTICLE 1 / ORGANISATION**

- 1.1 : Organisateur
- 1.2 : Programme de l'épreuve
- 1.3 : Comité d'organisation
- 1.4 : Organigramme Général
- 1.5 : Secrétariat
- 1.6 : officiels

### **ARTICLE 2 : RECONNAISSANCES**

### **ARTICLE 3 : MACHINES ADMISES**

Spécifications techniques particulières

### **ARTICLE 4 : PILOTES**

Conditions d'admission des pilotes

### **ARTICLE 5 : CONTACT POUR LES ENGAGEMENTS SPORTIFS**

### **ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS**

- 6.1 : Demandes d'engagement
- 6.2 : Assurance des Pilotes Etrangers**
- 6.3 : Forfait – Annulation

### **ARTICLE 7 : VÉRIFICATIONS**

- 7.1 : Accueil des pilotes
- 7.2 : contrôles administratifs

### **ARTICLE 8: DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

- 8.1 : Convoi
- 8.2 : Procédure de départ
- 8.3 : Chronométrage
- 8.4 : Fin de la Course
- 8.5 : Environnement

### **ARTICLE 9 : ASSISTANCE**

- 9.1 : Parc de stationnement
- 9.2 : Parc de ravitaillement
- 9.3 : Zones de panneautage

### **ARTICLE 10 : PUBLICITÉ**

### **ARTICLE 11 : CLASSEMENT**

### **ARTICLE 12 : PRIX**

Le présent règlement complète les règlements fédéraux des courses sur sable. Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du Code Sportif de la FFM, des Règles Techniques et de Sécurité et du règlement F.F.M. (tous ces règlements sont disponibles sur le site internet FFM ([www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org) – Compétition – Règlementation)).

## **Art. 1 - ORGANISATION**

### **1.1 : ORGANISATEUR :**

**L'Enduropale du Touquet Pas-de-Calais Organisation (ETO) a concédé par convention au Touquet & Co**, Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale gérant un Service public industriel et commercial (SPIC), immatriculée sous le SIREN 847715380, la qualité d'organisateur de l'évènement Enduropale du Touquet Pas-de-Calais, et ce en application de l'article L 331-5 du Code du Sport.

Le **Touquet & Co** organise une épreuve motocycliste internationale de course sur sable dans le cadre du CFS 2023-2024, dénommée « **48<sup>ème</sup> Enduropale du Touquet Pas-de-Calais** ». C'est aussi la première épreuve de la coupe du monde FIM de courses sur sable.

Cette 48ème édition regroupe plusieurs épreuves dont une, objet du présent règlement, sous la forme d'une course de quads de 2 heures et 30 minutes en solo ou à deux pilotes\* (duo) qui se disputera le samedi 3 février 2024.

*\*un classement scratch sera établi. De ce classement sera extrait un classement pour les équipages en duo. Les concurrents en solo partiront dans la procédure de départ devant les concurrents en duo. Cette épreuve compte pour le championnat de France des courses sur sable, ce championnat ne concerne que les seuls pilotes solo.*

### **1.2 : PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE L'EPREUVE**

3 novembre 2023 : ouverture des engagements

Tarifs d'engagement :

SOLO : **350 €** en ligne par Carte Bancaire uniquement jusqu'au 27/12/23 23h59 et **380 €** après cette date.

DUO : **420 €** en ligne par Carte Bancaire uniquement jusqu'au 27/12/23 23h59 et **450 €** après cette date.

Cas exceptionnel : en cas de paiement par virement, un surcôt de 20€ sera facturé.

26 janvier 2024 à 23h59 : clôture des engagements et arrêt d'éventuels remboursements de droits d'engagement, quel que soit le motif. Ensuite, les frais d'annulation sont de 60 €.

### **Programme prévisionnel susceptible de modifications :**

#### **Jeudi 1<sup>er</sup> février :**

10h : Ouverture du parc de stationnement (réservé aux camping-cars et véhicules aménagés munis d'un pass)

17h-19h : vérifications administratives et techniques salle des Quatre Saisons

#### **Samedi 3 février**

8h30 : mise en parc fermé des quads (Parking Saint Jean 2)

10h : ouverture du parc de ravitaillement (Parking Saint Jean 2)

12h30 : accès du parc fermé (Parking Saint Jean 2 – digue Nord)

13h : briefing et départ vers la plage

13h30-16h : course

16h30 : Podium Conseil Départemental du Pas-de-Calais / front de mer

## **Dimanche 4 février**

19h : Remise des Prix au Palais des Congrès ?

### 1.3 : COMITÉ D'ORGANISATION

**Présidence :** Daniel FASQUELLE, Maire du Touquet-Paris-Plage  
**Vice-Présidence :** Philippe FLAMENT  
**Membre :** Denis CALOIN, 1er Adjoint au Maire  
**Membre :** Marielle PARENT, Adjointe au Maire déléguée aux Sports  
**Membre :** Patrick GONET, Vice-Président du Touquet & CO délégué aux événements

### 1.4 : ORGANIGRAMME GÉNÉRAL

|                                                         |                                                                 |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Direction sportive                                      | <b>David HAUQUIER, Président ETO</b>                            |
| Direction des Opérations & des Affaires Générales       | <b>Matthieu GRESSIER, Directeur général du Touquet &amp; Co</b> |
| Direction de la logistique sportive                     | <b>Jean François HANOT</b>                                      |
| Direction Média, Production TV, RSE                     | <b>Denis GUERIN, Promoteur du CFS</b>                           |
| Direction des Hospitalité, Partenariats & Merchandising | <b>Cécile FRANCOIS</b>                                          |
| Responsable commissaires de piste                       | <b>Erick POTEAUX &amp; Thomas POTEAUX</b>                       |
| Responsable Engagements Sportifs                        | <b>Michel AUBRY</b>                                             |
| Responsable vérifications techniques et administratives | <b>Pierre FLAHAUT &amp; Thomas POTEAUX</b>                      |

### 1.5 : SECRÉTARIAT

**Direction des Évènements et des animations, Touquet & Co**

**Palais des Congrès – Place de l'Hermitage - 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE**

**Tel: +33 (0)3 21 06 82 12**

**[serviceevenements@letouquet.com](mailto:serviceevenements@letouquet.com) / [www.enduropaledutouquet.fr](http://www.enduropaledutouquet.fr)**

### 1.6 : OFFICIELS

Directeur de course : Frédéric SCHOTS

Directeurs de course adjoints : Pierre LETEVE / Carl LECOCQ / Jérôme CASSIN / Jean-Luc DELPON / Didier BOTTAZZINI / Pascal VAN MULLEN

Délégué : Jean-Paul MEILLER

Responsable technique : Serge TISON

Responsable chrono : Eliane SEGOUIN

## **Art. 2 - RECONNAISSANCES**

Tout concurrent (même potentiel) ou membre de son team qui serait surpris, en dehors des courses, à circuler avec un engin à moteur dans le massif dunaire ou les plages du littoral dans sa globalité, **sera exclu pour 2 ans de l'épreuve** (en plus des peines encourues suite aux procès-verbaux dressés par les autorités compétentes et la F.F.M.) et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

## **Art. 3 - MACHINES ADMISES**

Règlement Quaduro 2024 - Version du 14/09/23

Cf. règlements fédéraux.

Il appartient à chaque concurrent de prévoir des supports pour l'apposition des plaques numéros (3).

Une plaque numéro sera installée à l'avant et une autre à l'arrière du Quad.

**- Vols**

En dehors du parc fermé, l'organisation n'est pas responsable des éventuels vols de motos ou de matériel. Le pilote détient l'entière responsabilité de sa machine et de son matériel et est tenu de ne pas l'abandonner sans surveillance sur la piste.

#### **Art. 4 - PILOTES**

**Le nombre maximum de machines engagées est fixé à :**

- 400 pour le Quaduro.

Les pilotes doivent être âgés de 15 ans minimum au jour de cette épreuve.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote qu'il estimerait ne pas correspondre à son image, ou à celle du «**27<sup>ème</sup> Quaduro du Touquet Pas de Calais** » ou encore qu'il estimerait porter atteinte à ses intérêts sportifs ou commerciaux.

Toute inscription est nominative : tout concurrent se présentant à la place d'un autre se verra **exclu pour 3 ans**, ainsi que la personne initialement inscrite.

#### **Art. 5 CONTACT POUR LES ENGAGEMENTS SPORTIFS**

Michel AUBRY

Adresse mail : [concurrent@letouquet.com](mailto:concurrent@letouquet.com)

<http://www.enduropaledutouquet.fr>

#### **Art. 6 - ENGAGEMENTS**

##### **6.1 : DEMANDES D'ENGAGEMENTS**

- Toute personne qui désire participer au « Quaduro du Touquet Pas-de-Calais 2024 » doit s'inscrire sur [www.enduropaledutouquet.fr](http://www.enduropaledutouquet.fr) ou [ffm.engage-sports.com](http://ffm.engage-sports.com)

- La demande d'engagement ne sera acceptée et effective que si elle est accompagnée des droits d'inscription. L'inscription en ligne est obligatoire. Concernant les pilotes participant au championnat de France, une pénalité de 30€ sera facturée en cas de retard de paiement.

- l'attribution des numéros se fera en fonction du règlement établi par la FFM pour les courses sur sable et ensuite, dans toute la mesure du possible, suivant le classement de l'édition 2023. **Les engagements et numéros de dossards seront attribués début janvier**

L'attribution d'un numéro est strictement personnelle et il ne peut être transmis.

Pour toute question concernant les demandes d'engagement: [concurrent@letouquet.com](mailto:concurrent@letouquet.com)

La licence « une manifestation » (LJB1) peut être souscrite en ligne (à compter

du 1<sup>er</sup> Janvier 2024) jusqu'à 72H avant le début de l'épreuve sur le site Internet de la FFM à l'adresse : <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net>.

En pareil cas, le pilote doit scanner son certificat médical et régler le montant de la licence par CB.

Le certificat médical doit être daté de moins d'un an et mentionner que le titulaire ne présente pas « *de contre-indication clinique à la pratique du sport motocycliste y compris en compétition* ». L'utilisation du certificat médical type est fortement recommandée disponible sur [www.enduropaledutouquet.fr](http://www.enduropaledutouquet.fr) rubrique concurrents. Aucun certificat médical ne sera délivré sur place. Tout certificat médical non valide empêchera la prise de licence.

Une licence « week-end » peut également être souscrite pour les pilotes participant à plusieurs courses.

**ATTENTION : toute licence délivrée sur place, le jour des contrôles administratifs, sera majorée de 10€.** Le règlement de la licence se fera en espèces ou par carte bancaire le jour des vérifications.

**Note:** Les titulaires de licence **NPH** ne seront pas acceptés puisqu'il s'agit d'une course de masse. Aucune licence « une manifestation » ne leur sera délivrée. **Les licences UFOLEP et entraînement ne sont également pas acceptées pour cette épreuve.**

## **6.2 : LICENCES DES PILOTES ETRANGERS**

Les concurrents étrangers auront la possibilité de souscrire une licence « une manifestation » pour le « 27<sup>ème</sup> Quaduro du Touquet Pas-de-Calais 2024 ». Ils devront présenter un certificat médical en anglais dont le modèle est téléchargeable sur le site [www.enduropaledutouquet.fr](http://www.enduropaledutouquet.fr) et sur le site de la FFM. Aucun certificat médical ne sera fourni sur place.

Ils pourront également participer avec leur licence FIM annuelle (Fédération internationale de motocyclisme) ou FIM Europe et l'autorisation de sortie pour cette épreuve de leur fédération nationale reconnue par la FIM.

## **6.3 : FORFAIT – ANNULATION**

**Seuls les forfaits signalés directement sur la plateforme internet <https://ffm.engage-sports.com> jusqu'au 26 janvier 23h59, donneront lieu au remboursement des droits d'engagement, seuls 60 € seront retenus pour les frais de dossier.**

**Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué, pour quelque raison que ce soit, y compris les cas de force majeure.** Seule exception, le décès d'un parent au 1<sup>er</sup> degré avec justificatif.

L'annulation ou le non départ du « 27<sup>ème</sup> Quaduro du Touquet Pas-de-Calais », pour quelque motif que ce soit, et de manière non exhaustive, non obtention et/ou retrait des agréments fédéraux, préfectoraux, des autorisations de passage, troubles politiques rendant impossible le maintien de la manifestation, défection financière rendant impossible l'organisation technique et sportive de l'épreuve, conditions climatiques, sera considéré comme un cas de force majeure.

Dans cette hypothèse, l'organisateur ne sera redevable envers les concurrents d'aucun remboursement ni indemnités de quelque nature que ce soit.

## **Art. 7 – VÉRIFICATIONS**

### **7.1 CONTROLES ADMINISTRATIFS :**

Les laissez-passer et les bracelets seront remis aux contrôles administratifs situés Salle des Quatre Saisons

Les accès aux parcs ne se feront que sur présentation du laissez-passer **collé** sur le parebrise et du bracelet **fixé et serré** au poignet.

Aucun bracelet supplémentaire ne pourra être fourni à l'équipe du concurrent.

Les plaques et dossards sont fournis par l'organisation.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport.
- Pour les concurrents français, Licence compétition annuelle 2024 ou licence « une manifestation ».
- Pour les concurrents étrangers, présentation de la Licence FIM EUROPE ou FIM 2024 délivrée par leur Fédération d'origine accompagnée de l'autorisation de sortie « Start Permission » pour courir à l'Enduropale + certificat médical en anglais OU licence « une manifestation » délivrée par la FFM et certificat médical anglais.
- Les originaux de tous les documents doivent être présentés. Les déclarations de perte ou de vol et les photocopies ne seront pas acceptées.

**ATTENTION** : Ceux qui s'inscriront pour le classement du Premier Touquettois ou départemental (62) devront présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**La présence d'une seule personne accompagnante par concurrent est autorisée pendant les vérifications.**

Les mineurs de moins de 16 ans, les animaux et les vélos sont interdits dans l'enceinte des contrôles administratifs

### **7.2 - CONTROLES TECHNIQUES**

Le contrôle technique se déroulera au niveau de la salle des quatre saisons

**La présence d'une seule personne accompagnante par concurrent est autorisée pendant les vérifications.**

**Les mineurs de moins de 16 ans, les animaux et les vélos sont interdits dans l'enceinte des contrôles techniques**

## **Art. 8 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

### **8.1 : CONVOI**

Les pilotes sortiront du parc fermé dans l'ordre prévu par le règlement du CFS. Tout pilote surpris à forcer le passage ou avoir une conduite dangereuse dans le convoi pour gagner des places pourra être immédiatement pénalisé d'un Stop&Go par la direction de course ou de toute autre sanction sur décision du jury.

### **8.2 : DEROULE ET PROCEDURE DE DEPART**

Course de Quads d'une durée de 2 heures et 30 minutes.  
Le circuit emprunté pour le Quaduro mesure 13 kms.

Procédure de départ : mise en pré-grille en douze lignes de 50 machines, espacées de 10 mètres, dans l'ordre des numéros de dossard, sur la plage à proximité de l'Aqualud. Les concurrents en solo partiront devant les concurrents en équipage.

Les départs seront donnés par lignes espacées de 10 mètres. Les pilotes seront sur leur machine, moteur en marche. Au signal donné par le directeur de course, la première ligne prendra le départ. Le Directeur de course s'avancera vers la deuxième ligne après le départ de la première ligne donnera le départ de la seconde, qui partira et ainsi de suite sur toutes les lignes.

### **8.3 CHRONOMETRAGE**

Les chronomètres compteront le nombre de tours effectués par concurrent et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage dans le dernier tour, sur la ligne d'arrivée.

### **8.4 FIN DE LA COURSE**

L'arrivée sera jugée au premier passage du leader de l'épreuve sur la ligne d'arrivée à l'issue des 2 heures et 30 minutes de course. Le classement scratch sera établi au tour par tour. (Classement scratch)

### **8.5 ENVIRONNEMENT**

Il est demandé aux pilotes le strict respect des normes environnementales imposées dans le règlement du Championnat de France des courses sur sable et la charte des concurrents (disponibles en téléchargement sur [www.enduropaledutouquet.fr](http://www.enduropaledutouquet.fr))

L'usage des Tear off est strictement interdit. Tout pilote laissant des détritrus sur le domaine public sera sanctionné.

## **Art. 9 – ASSISTANCE**

### **9.1 : PARC DE RAVITAILLEMENT**

Le parc de travail sera situé sur le front de mer du Touquet-Paris-Plage et disposera d'une entrée et d'une sortie bien distincte. La circulation se fera en sens unique afin d'éviter tout risque de collision. Tout concurrent surpris à créer le désordre en empruntant le parc dans le mauvais sens, ou plus généralement dont le

comportement constituerait un danger, ou dont la vitesse ne serait pas significativement réduite, sera passible d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

A partir du début de la course, l'assistance ne pourra avoir lieu que dans le parc de ravitaillement, **où deux pilotes (ou un équipage quad duo) partageront un espace de 3mx3m** et où ne pourront accéder à pied que deux accompagnateurs accrédités par équipage munis de leur matériel (extincteur et tapis environnemental, conformes aux règles FFM) et de jerricans de 20 litres maximum. Pendant la course, à chaque sortie du parc de travail/ravitaillement, les pilotes devront présenter leur bracelet pour contrôle, fixé au poignet, serré et fermé. Une fois la course terminée, la sortie du parc de ravitaillement se fait à pied, moteur coupé.

La vitesse devra être adaptée dans le parc de ravitaillement et pourra faire l'objet de contrôle radar et/ou de sanctions par les officiels. Les pilotes ont l'obligation d'inscrire leur numéro sur leur stand, barnum ou emplacement.

Les concurrents devront impérativement être munis d'un extincteur aux normes sur leur stand, sous leur responsabilité.

**L'accès au parc de ravitaillement est interdit aux mineurs de moins de 16 ans, aux vélos et aux animaux. Tout pilote ayant fait rentrer un mineur de moins de 16 ans dans le parc de ravitaillement se verra exclu de la course pour 3 ans.**

Cette procédure a pour but de diminuer le nombre de personnes dans le parc de travail et ainsi d'améliorer les conditions de sécurité pour tous les concurrents. Toute personne à l'intérieur du parc de travail qui ne sera pas porteuse du bracelet délivré par l'organisation sera exclue du parc. Tout refus d'obtempérer pourra entraîner la disqualification du (des) pilotes assistés.

Il est interdit de sortir du matériel de parc de ravitaillement pendant la course.

Réservoir :

La réglementation fixe à 22 litres la contenance maximale du réservoir dans la catégorie Quads.

## **9.2 : ZONES DE PANNEAUTAGE:**

Une zone de panneautage sera matérialisée le long de la zone de ravitaillement. Ne pourront se rendre dans cette zone que les panneauteurs munis d'un panneau.

ATTENTION l'accès à ces zones sera limité aux personnes munis de leur bracelet.

Ce ne sont en aucun cas des zones publiques.

Tout refus d'obtempérer pourra entraîner la disqualification du (des) pilotes assistés. Les bracelets ne sont valables que pour la course considérée.

## **9.3 PARC MOTOS CASSÉES**

Le parc motos cassées se situera sur le Parking St Jean 2

## **Art. 10 - PUBLICITÉ**

Nous attirons votre attention, et vous rappelons que, conformément aux lois N° 75-616 du 09/07/1976 et N° 91-32 du 10/01/1991, toute forme de communication sur le tabac et l'alcool est interdite sur le territoire français.



**Le dossard et les plaques ne peuvent être découpé(e)s et/ou modifié(e)s.**

Tout pilote qui aura occulté, découpé, et/ou modifié une publicité organisation (plaque et dossard) se verra refuser le départ. Un contrôle des dossards et des plaques sera fait à l'entrée du parc fermé par des officiels.

**Si la constatation de la non-conformité a lieu après le départ ou si le concurrent ne garde pas parfaitement visible son dossard lors de la cérémonie de remise de prix, il se verra infliger une amende de 1 000 € ainsi que le retrait de sa prime en numéraire.**

**Les dossards officiels devront être impérativement portés et visibles pendant toute la durée de l'épreuve y compris les cérémonies protocolaires (podium, conférence de presse d'arrivée etc..),**

Dans le cas où un pilote souhaiterait intégrer dans le flockage de son maillot personnel les éléments du dossard officiel, il devra respecter intégralement le cahier des charges fourni par l'organisation sur le positionnement, la couleur et les dimensions. Le BAT est à envoyer pour validation avant impression sur [serviceevenements@letouquet.com](mailto:serviceevenements@letouquet.com)

Liste des publicités de l'organisation :

1. Plaque frontale obligatoire
2. Plaque arrière obligatoire
3. Dossard de numéro, obligatoire

**Toute opération promotionnelle ou publicitaire de quelque nature que ce soit et toute opération de communication ou de relation publique pendant ou faisant référence à l'épreuve, toute opération utilisant l'image et l'appellation de l'épreuve, de même que l'utilisation de films, vidéos et photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et sera soumise à droits à régler auprès de l'organisateur, sous peine de poursuites.**

**La diffusion d'images, par tout moyen et sur tout support, pendant la course est strictement interdite, même dans un cadre non commercial sauf autorisation expresse de l'organisateur. Cette disposition fera l'objet de poursuites en cas de non-respect.**

En participant à la course, le concurrent accepte expressément que l'organisation ou ceux qu'elle a délégué, utilisent et diffusent les images le représentant ou sur lesquelles il apparaîtrait, photographies, vidéos, programmes TV, sur les supports de communication et produits dérivés mais aussi par voie hertzienne, les réseaux filaires (câble, FTTx, ADSL), par satellite, IPTV, ainsi que via internet réseaux sociaux, les réseaux mobiles et par tout procédé ou support au choix de l'Organisateur tels que VOD, Replay, quels que soient les terminaux de visualisation et quelles que soient les normes permettant la diffusion d'images fixes ou animées et les fonctionnalités des éventuels systèmes de contrôle d'accès utilisés.

Le concurrent recevra, au lendemain de la course, un exemplaire de la Voix du Nord avec les résultats de la course, ainsi que sa médaille virtuelle envoyée par Air Trophy, et un lien vers les photos réalisées par Maindru photo pendant la course, sans obligation d'achat.

L'organisation ne saurait être tenue responsable de la perte de caméras embarquées ou tout autre matériel sur le circuit pendant la course.

## **Art. 11 - CLASSEMENTS**

#### Affichage des résultats : Après la course

Les classements scratch seront affichés, après validation du jury, sur le bus du championnat de France des sables sur le site: [www.enduropaledutouquet.fr](http://www.enduropaledutouquet.fr)

Seront récompensés les pilotes suivants :

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du classement SCRATCH
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Quad FEMININ
- 1<sup>er</sup> Quad JUNIORS
- 1<sup>er</sup> Quad VETERAN +37 ans
- 1<sup>er</sup> Quad EQUIPAGE
- 1<sup>er</sup> Quad DEPARTEMENTAL (62) (sur justification de domicile)
- 1<sup>er</sup> Quad TOUQUETTOIS (sur justification de domicile)

#### **Art. 12 - PRIX**

Les pilotes devront être présents à la remise des prix. Toute absence entraînera la suppression des prix en numéraire.

Les prix suivants seront distribués:

- **1<sup>er</sup> au classement Scratch :**           **6.000 €**
- **2<sup>ème</sup> au classement Scratch :**       **2.500 €**
- **3<sup>ème</sup> au classement Scratch :**       **1.000 €**

**Total des prix distribués 9 500 €**

Des lots offerts par les sponsors pourront être ajoutés.